

COMPTES CONSOLIDÉS

BNP Paribas Cardif

1er semestre 2021



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur
d'un monde
qui change

Table des matières

1.	BILAN ACTIF	4
2.	BILAN PASSIF	5
3.	COMPTE DE RÉSULTAT	6
4.	ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	7
5.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
6.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
7.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	10
	NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	10
1.1	ENVIRONNEMENT NORMATIF	10
1.2	PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION	18
	NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	19
2.1	RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	21
2.2	INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS	22
	NOTE 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	23
	NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ	25
4.1	ÉCARTS D'ACQUISITION	25
4.2	IMMOBILIER DE PLACEMENT	26
4.3	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	26
4.4	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	26
4.5	PLACEMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	27
4.6	PRÊTS ET CRÉANCES	27
4.7	INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS SÉPARÉS	28
4.8	PLACEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE	29
4.9	DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS	29
4.10	INFORMATIONS REQUISES DANS LE CADRE DU DIFFÉRÉ IFRS 9	33
4.11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34
4.12	CAPITAL	35
4.13	DETTES DE FINANCEMENT	36
4.14	PASSIFS TECHNIQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT	38
4.15	PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE	39

1. Bilan actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30 juin 2021	31 décembre 2020
Écarts d'acquisition	4.1	141	165
Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis(es)		168	277
Autres immobilisations incorporelles		270	306
Actifs incorporels		579	749
Immobilier de placement	4.2	2 989	2 950
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4.3	1 038	1 440
Actifs financiers disponibles à la vente	4.4	128 043	131 419
Placements financiers en valeur de marché par résultat	4.5	42 385	40 856
Prêts et créances	4.6	1 892	1 759
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7	1 413	1 263
Investissements dans des entités de placement mises en équivalence		296	296
Placements en Unités de Compte	4.8	85 120	76 588
Placements		263 176	256 571
Investissements dans les entreprises mises en équivalence		657	705
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement		2 630	2 788
Immobilisations corporelles	4.11	473	487
Frais d'acquisition reportés et assimilés		1 118	1 192
Actifs d'impôts différés		11	9
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance		1 737	1 225
Créances d'impôt exigible		129	173
Autres créances		2 956	2 934
Autres actifs		6 424	6 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 637	2 067
TOTAL ACTIF		276 102	268 898

2. Bilan passif

En millions d'euros	Notes	30 juin 2021	31 décembre 2020
Capital	4.12	150	150
Primes d'émission, de fusion et d'apport		2 588	2 588
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres		663	981
Réserves non distribuées		1 238	1 470
Résultat de la période - part du Groupe		604	565
Acomptes sur dividendes		-	-
Capitaux propres - part du Groupe	5	5 244	5 755
Intérêts minoritaires	5	382	373
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 626	6 128
Dettes subordonnées	4.13	5 030	5 002
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		2 474	3 047
Dettes de financement		7 504	8 049
Passifs techniques liés à des contrats d'assurance	4.14	96 851	96 366
Passifs techniques liés à des contrats d'assurance en Unités de Compte	4.14	76 812	69 197
Passifs techniques liés aux contrats d'assurance		173 663	165 563
Passifs techniques liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	4.14	41 355	40 916
Passifs techniques liés à des contrats d'investissement en Unités de Compte	4.14	8 122	7 612
Passifs techniques liés aux contrats d'investissement		49 477	48 528
Participation aux bénéfices différée passive	4.15	20 657	21 953
PASSIFS TECHNIQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT		243 797	236 044
Provisions pour risques et charges		452	403
Passifs d'impôts différés		107	168
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		10 353	10 841
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance		3 228	3 170
Dettes d'impôt exigible		86	197
Instruments dérivés passifs		1 388	1 303
Autres dettes		3 561	2 595
Autres passifs		18 723	18 274
TOTAL PASSIF		276 102	268 898

3. Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2021	1er semestre 2020
Primes émises	13 836	9 597
Variations des primes non acquises	5	86
Primes acquises	13 841	9 684
Produits des autres activités	14	29
Produits des placements	2 121	2 160
Charges des placements	(422)	(626)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	382	290
Quote-part du résultat net des entités de placement mises en équivalence	(2)	6
Variation de valeur des placements comptabilisés à la valeur de marché par résultat	6 984	(6 197)
Variation des dépréciations sur placements	(17)	(146)
Produits des placements hors charges de financement	9 046	(4 513)
Charges des prestations des contrats	(19 822)	(2 179)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(20)	(122)
Charges des autres activités	(111)	(118)
Frais d'acquisition des contrats	(1 319)	(1 370)
Amortissements des valeurs de portefeuilles acquis	(17)	(18)
Frais d'administration	(817)	(751)
Autres produits et charges opérationnels courants	24	(5)
Autres produits et charges courants	(22 083)	(4 564)
Autres produits et charges opérationnels non courants	84	30
Résultat opérationnel avant impôt	903	667
Charges de financement	(63)	(78)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(10)	(2)
Impôt sur les résultats	(214)	(249)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	616	337
Intérêts minoritaires	11	8
Résultat net - Part du Groupe	604	329

4. État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2021	1er semestre 2020
Résultat net consolidé	616	337
Variation des écarts de conversion	(24)	(103)
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(2 038)	(702)
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportée au résultat de la période	(289)	(333)
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture	(48)	(93)
Variation de la comptabilité reflet	2 064	880
Variation de valeur des éléments relatifs aux entreprises mises en équivalence	6	1
Éléments pouvant être rapportés au résultat	(329)	(350)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantage postérieurs à l'emploi	3	(0)
Variation de valeur des éléments relatifs aux entreprises mises en équivalence	(0)	0
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	3	(0)
VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(326)	(351)
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	289	(13)
Part du Groupe	286	(20)
Part des minoritaires	4	7

5. Tableau de variation des capitaux propres

En millions d'euros	Part du groupe				Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Total des Variations comptabilisées directement en capitaux propres	Réserves non distribuées			
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019	150	2 588	1 153	1 905	5 797	316	6 113
Changement de méthode première application IFRS16	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 1er JANVIER 2020	150	2 588	1 153	1 905	5 797	316	6 113
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres (1)	-	-	(349)	-	(349)	(1)	(350)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	329	329	8	337
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	(349)	329	(20)	7	(13)
Distribution de dividendes et versement d'acomptes (a)	-	-	-	(433)	(433)	-	(433)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	33	33
Variations de périmètre	-	-	-	(1)	(1)	1	-
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	1	1	-	1
SITUATION AU 30 JUIN 2020	150	2 588	804	1 801	5 344	358	5 701
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres (1)	-	-	177	-	177	9	186
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	236	236	9	245
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	177	236	413	18	431
Distribution de dividendes et versement d'acomptes	-	-	-	-	0	(4)	(4)
Mouvements sur le capital	-	-	-	(2)	(2)	1	(1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(0)	(1)	(1)
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	1	1	(0)	1
Autres variations	-	-	-	(1)	(1)	1	0
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	150	2 588	981	2 035	5 755	373	6 128
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres (1)	-	-	(319)	-	(319)	(7)	(326)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	604	604	11	616
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	(319)	604	286	4	290
Distribution de dividendes et versement d'acomptes (b)	-	-	-	(796)	(796)	(5)	(801)
Mouvements sur le capital	-	-	-	(0)	(0)	10	10
SITUATION AU 30 JUIN 2021	150	2 588	663	1 842	5 244	382	5 626

(a) dont 226 milliers d'euros d'acomptes sur dividendes versés en 2020

(b) dont 511 millions d'euros d'acomptes sur dividendes versés en 2021

6. Tableau des flux de trésorerie

Comme le permet la recommandation ANC n°2013-05, pour l'établissement du tableau de flux de trésorerie, le groupe BNP Paribas Cardif a retenu la méthode indirecte.

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2021	1er semestre 2020
Résultat opérationnel avant impôt	903	667
Plus et moins-values de cession des placements	(318)	(341)
Dotations nettes aux amortissements	80	66
Variation des frais d'acquisitions reportés	32	112
Variation des dépréciations	(14)	109
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	10 343	(7 056)
Dotations nettes aux autres provisions	63	66
Variation de la valeur des instruments financiers comptabilisés à la valeur de marché par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(4 125)	8 726
Quote-part de résultat dans les entreprises associées et co-entreprises représentant des placements	2	(6)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	485	(143)
Éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassés dans les flux de financement et d'investissement	6 547	1 533
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	11	19
Variation des créances et dettes d'exploitation	(116)	(156)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(46)	(33)
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	1 206	(332)
Impôts nets décaissés	(203)	(171)
Flux monétaires indépendants du résultat liés aux activités opérationnelles	853	(673)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	8 302	1 526
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	321	3
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	13 689	21 840
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(19 529)	(24 943)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(50)	(35)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(5 570)	(3 135)
Émissions d'instruments de capital	10	33
Dividendes payés	(801)	(433)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(791)	(399)
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	14	7
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(1 788)	2 030
Intérêts payés sur dettes de financement	(63)	(78)
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	(1 838)	1 959
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(2 629)	1 559
EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1	(21)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER	1 295	1 485
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 302	1 526
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(5 570)	(3 135)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(2 629)	1 559
Effet des Variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(21)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA DATE DE CLÔTURE	1 400	1 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	2 637	2 364
Dettes à vue	(1 242)	(954)
<i>dont dettes rattachées</i>	5	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie passive	(1 237)	(950)

7. Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 ENVIRONNEMENT NORMATIF

Principes généraux

Les comptes consolidés intermédiaires du Groupe BNP Paribas CARDIF au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire », qui permet la publication de comptes semestriels résumés et définit les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués.

Ainsi, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe BNP Paribas CARDIF comprennent les états financiers prévus par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », établis selon un format identique à celui des comptes publiés au 31 décembre 2020, accompagnés d'une sélection de notes explicatives présentant les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe BNP Paribas CARDIF.

Ces comptes semestriels résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Groupe BNP Paribas CARDIF et doivent être lus en complément de ces derniers. Ils sont établis avec un comparatif :

- au 31 décembre 2020 pour les informations bilantielles
- au 30 juin 2020 pour les informations relatives au résultat.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués par le Groupe au 30 juin 2021 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020, auxquels s'ajoutent le cas échéant les principes relatifs aux normes dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ils sont conformes aux normes IAS/IFRS, amendements et interprétations IFRIC telles qu'adoptés par l'Union Européenne à la date du 30 juin 2021. A l'exception de l'amendement à IFRS 4 relatif à la prolongation du différé d'application d'IFRS 9, aucune nouvelle norme ou interprétation n'a été appliquée au 30 juin 2021.

Prise en compte des publications et recommandations des régulateurs et normalisateurs dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19 pour l'établissement des comptes semestriels 2021.

L'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu l'épidémie de coronavirus comme pandémie le 11 mars 2020. Dans ce contexte, des mesures de soutien financier aux entreprises et aux particuliers ont été prises par les gouvernements de plusieurs Etats. En plus des mesures gouvernementales, les organismes financiers et les assureurs ont pris des initiatives privées visant à accompagner leurs clients.

Dans le contexte actuel lié à la pandémie, la préparation des états financiers semestriels de BNP Paribas CARDIF a été menée en prenant en compte les recommandations des régulateurs et des normalisateurs, notamment les recommandations ANC du 3 juillet 2020 et du 9 juillet 2021 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, sur la base de jugements et hypothèses permettant d'identifier et d'évaluer les impacts significatifs de la pandémie sur les comptes.

Une attention particulière a été portée à l'évaluation et la dépréciation des actifs y compris des actifs financiers (en raison des conditions de marché), ainsi qu'à la prise en compte et au mode de comptabilisation de certaines mesures gouvernementales telles que la contribution au fonds de solidarité créé en 2020 par l'Etat pour les TPE suite au Covid-19, la comptabilisation des mesures d'aide prises à l'égard de nos assurés, et tous autres impacts jugés significatifs au regard des normes IFRS actuellement en vigueur.

Après un fort ralentissement de l'activité en France et à l'international dû à la pandémie de Covid-19 au second trimestre 2020, une reprise progressive se poursuit en 2021 grâce aux plans de relance de la collecte mis en place.

Etablis sur la base de la continuité d'activité, les comptes consolidés de BNP Paribas Cardif au 30 juin 2021 prennent en compte les incidences de ces mesures qui ont été traitées conformément aux normes comptables en vigueur.

En référence à la recommandation ANC spécifique aux entreprises d'assurance, le traitement comptable suivant a été retenu :

- Les abandons de primes sont comptabilisés en diminution des primes de la période ;
- Les allongements de la durée de couverture des contrats accordés sans primes complémentaires ont été intégrés dans le calcul des provisions pour primes non acquises ;
- Les indemnisations de sinistres liées à l'événement Covid-19 sont enregistrées en « charges de prestations des contrats ».

Les impacts résultant des fluctuations des marchés financiers induites par l'événement Covid-19 sont présentés dans les commentaires sur les différentes notes annexes concernées s'ils sont matériels ou lorsque cette localisation paraît plus pertinente (le résultat du test de suffisance des passifs est ainsi indiqué avec le détail des provisions techniques).

1.1.1 Nouvelles normes ou amendements appliqués à compter du 1er janvier 2021

Normes, amendements ou interprétations	Date du règlement de l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
<p>Amendements à IFRS 4 relatifs à la prolongation d'exemption temporaire de la première application d'IFRS 9</p> <p>Prolonge l'exemption de la première application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023</p>	<p>15 décembre 2020 (UE 2020/2097)</p>	<p>1^{er} janvier 2021</p>
<p>Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7, IFRS4, IFRS16 « Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 »</p> <p>Expose les effets sur les états financiers lorsqu'une entreprise remplace l'ancien taux d'intérêt de référence par un autre taux de référence du fait de la réforme.</p>	<p>13 janvier 2021 (UE 2021/25)</p>	<p>1^{er} janvier 2021*</p>

* L'entrée en vigueur des amendements lié à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4, IFRS 16 n'a pas eu d'effet sur les états financiers au 30 juin 2021.

1.1.2 Nouvelles normes ou amendements publiés par l'IASB et adoptés

Normes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2021		
Normes, amendements ou interprétations	Date du règlement de l'Union Européenne	Date de 1^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
<p>IFRS 9 Instruments financiers</p> <p>Remplacement d'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</p>	<p>22 novembre 2016 (UE 2016-2067)</p>	<p>1^{er} janvier 2018</p> <p>1^{er} janvier 2023 pour les entreprises d'assurance optant, sous conditions, pour le différé d'application d'IFRS 9 prévu par l'amendement à IFRS 4 du 3 novembre 2017</p>
<p>Amendements à IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative</p>	<p>22 mars 2018 (UE 2018-498)</p>	<p>1^{er} janvier 2023 (idem IFRS 9)</p>
<p>Amendements à IAS 28 Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises</p> <p>IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises auxquels la méthode de mise en équivalence n'est pas appliquée.</p>	<p>8 février 2019 (UE 2019/237)</p>	<p>1^{er} janvier 2023 (idem IFRS 9)</p>
<p>Amendements à IAS 37</p> <p>« Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », intitulés « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat »</p> <p>Ces amendements précisent les coûts que l'entreprise doit prendre en considération pour déterminer si un contrat est déficitaire.</p>	<p>28 juin 2021 (UE 2021/1080)</p>	<p>1^{er} janvier 2022</p>
<p>Amendements à IAS 16</p> <p>« Immobilisations Corporelles »</p> <p>Ces amendements précisent que les produits de la vente d'articles fabriqués tout en amenant une immobilisation corporelle à l'emplacement et à l'état nécessaires pour qu'elle puisse fonctionner de la manière prévue par la direction ne peuvent venir en déduction du coût de cette immobilisation.</p>	<p>28 juin 2021 (UE 2021/1080)</p>	<p>1^{er} janvier 2022</p>

Normes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2021		
Normes, amendements ou interprétations	Date du règlement de l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
<p>Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020</p> <p>Amendements mineurs des normes IFRS 1 (évaluation des écarts de conversions), IFRS 9 (test de décomptabilisation), IFRS 16 (suppression de l'exemple 13 sur les avantages locatifs) et IAS 41 (évaluation des actifs biologiques).</p>	<p>28 juin 2021 (UE 2021/1080)</p>	<p>1^{er} janvier 2022</p>

1.1.3 Nouvelles normes ou amendements publiés par l'IASB pas encore applicables

Normes publiées par l'IASB mais non adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2021	
Normes, amendements ou interprétations	Date de 1^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
<i>IFRS 17 Contrats d'assurance</i> Remplacement d'IFRS 4 Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023
<i>Amendements à IFRS 17 (juin 2020)</i> Des amendements à la norme IFRS 17 ont été retenus par l'IASB sur une dizaine de sujets ayant des impacts différents sur les projets IFRS 17. Parmi ces amendements figure le report de la date d'entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2023.	1 ^{er} janvier 2023
<i>Amendements à la Norme IFRS 16 Contrats de location relatifs aux concessions de loyers liés au COVID 19 après le 30 juin 2021</i>	1 ^{er} avril 2021
<i>Amendements à IAS 1 sur la classification des passifs en tant que passifs courants et non courants</i> Ces amendements clarifient les principes de classement d'un passif au bilan en courant ou en non courant.	1 ^{er} janvier 2023
<i>Amendements à IAS 1 et au Guide d'application pratique de la matérialité relatifs aux informations à fournir sur les méthodes comptables</i> Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. Les entreprises doivent désormais fournir une information sur les méthodes comptables significatives (« material accounting policy information ») plutôt que sur les principales méthodes comptables (« significant accounting policies »).	1 ^{er} janvier 2023
<i>Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».</i> Ces amendements clarifient la distinction entre un changement de méthodes comptables et un changement d'estimations comptables.	1 ^{er} janvier 2023
<i>Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction</i> Ces amendements précisent la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement.	1 ^{er} janvier 2023

Norme IFRS 9 Instruments financiers et amendements à IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative et Réforme des taux d'intérêt de référence

Publiée par l'IASB en juillet 2014 et adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

Entrée en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 9 est applicable par les entreprises européennes tous secteurs d'activité confondus, à l'exception des entreprises d'assurance qui sont autorisées, sur option et sous conditions, à en reporter l'application jusqu'au 1^{er} janvier 2023 sur la base des amendements apportés à IFRS 4.

Le groupe BNP Paribas CARDIF a donc prévu d'appliquer IFRS 9 à la date de première application d'IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2023. Il est envisagé une application rétrospective dans les conditions qui seront en vigueur, pour les besoins du comparatif obligatoire prévu par IFRS 17.

Un amendement à la norme IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », publié par l'IASB en octobre 2017 et adopté par l'Union Européenne en mars 2018, clarifie le classement des actifs financiers comportant des clauses de remboursement pouvant conduire à la perception d'une indemnité par l'emprunteur. Cet amendement entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, une application anticipée étant possible.

L'option retenue par le Groupe BNP Paribas CARDIF de différer l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 conduit également au report à cette date de l'application de l'amendement à la norme IFRS 9 « Clause de remboursement anticipée » et des autres amendements relatifs à la norme IFRS 9.

Les travaux préparatoires à la mise en place de la norme IFRS 9 chez BNP Paribas CARDIF se sont poursuivis au premier semestre 2021 et s'échelonneront sur la période du différé. Des exercices de simulations à blanc sont en cours concomitamment à ceux réalisés pour les besoins d'IFRS 17. Le calendrier de mise en œuvre de la solution au sein du Groupe BNP Paribas CARDIF et de son prestataire chargé de la tenue de la comptabilité des investissements est clairement défini. Les options ou positions retenues par le Groupe BNP Paribas seront également prises en compte (notamment sur la comptabilité de couverture) à la date où BNP Paribas CARDIF appliquera pour la première fois la norme IFRS 9.

Norme IFRS 17 Contrats d'assurance et Amendements à IFRS 17

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » de mai 2017, qui doit remplacer la norme actuelle IFRS 4, a été complétée par des Amendements publiés en juin 2020. Son application obligatoire initialement prévue (date de première application) au 1^{er} janvier 2021 a été reportée au 1^{er} janvier 2023 (Amendements à IFRS 17 publiés en juin 2020). La norme devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. La date de de transition à IFRS 17 sera donc le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

La norme prévoit une évaluation du passif en vision « Best Estimate » correspondant à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs probabilisés et actualisés, complétée par un ajustement pour risque (« Risk Adjustment ») couvrant l'incertitude sur les estimations, et par une marge de services contractuels (« Contractual Service Margin ») représentant les profits futurs attendus du contrat.

Cette approche, correspondant au modèle général, est adaptée dans le cas des contrats participatifs qui peuvent sous conditions bénéficier d'un modèle spécifique (la « Variable Fee Approach (VFA) ») dans lequel la marge de services contractuels capture à la fois l'effet de changements d'estimation sur les passifs et sur les actifs sous-jacents.

Les contrats de courte durée peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée (« Premium Allocation Approach (PAA) ») similaire au report de primes tel que pratiqué actuellement pour les contrats non vie. Cette approche peut également s'appliquer aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général.

Les contrats participatifs de BNP Paribas CARDIF devraient pour la plupart d'entre eux pouvoir être évalués selon la « Variable Fee Approach ». Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE) et prévoyance devraient relever du modèle général ou de l'approche simplifiée si les conditions sont remplies.

En sus des modifications attendues en matière d'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, la nouvelle norme devrait également entraîner des changements significatifs dans la reconnaissance des revenus issus des contrats d'assurance et dans la présentation des produits et des charges liées à ces derniers dans l'État du résultat global.

Le projet de préparation à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, que BNP Paribas CARDIF a débuté en 2017, se poursuit en 2021 jusqu'à la date de première application de la norme. Un quatrième exercice de « Dry Run » initié fin 2020 est en cours avec des options provisoires. Le déploiement des nouveaux outils de modélisation et de reporting continue conformément au calendrier défini. Certaines options restent à finaliser sur la base des études encore en cours et des interprétations normatives en discussion.

Amendements à la Norme IFRS 16 Contrats de location relatifs aux concessions de loyers liés au COVID-19

Ces amendements offrent une mesure de simplification permettant au preneur de s'exempter d'évaluer si un allègement de loyer lié au COVID-19 est une modification de contrat. Cette exemption autorise le preneur à comptabiliser les allègements de loyers liés à la pandémie comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat, et à reconnaître l'impact de tels allègements dans le résultat de la période.

La date d'entrée en vigueur de cet amendement a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020 avec une application anticipée possible. L'amendement a reçu l'avis positif de l'EFRAG mais n'a toutefois pas encore été adopté au niveau européen.

Les entités du groupe BNP Paribas CARDIF n'ont pas bénéficié de concessions de loyers directement liées à la pandémie du COVID-19 depuis le début de l'année 2021.

1.2 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et méthodes de consolidation appliqués par le Groupe BNP Paribas Cardif au 30 juin 2021 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénominations	Pays	30 juin 2021				31 décembre 2020			
		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.
HOLDINGS									
BNP Paribas Cardif	France	Société consolidante	100,0	100,0		Société consolidante	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif BV	Pays-Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Nordic AB	Suède	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Icare Holding SA	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
ASSURANCE									
BNP Paribas Cardif Emekliik AS	Turquie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	ME*	92,7	92,7	(V)	ME*	92,5	92,5	(V)
BNP Paribas Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG	85,0	85,0		IG	85,0	85,0	
BNP Paribas Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	ME	49,0	49,0		ME	49,0	49,0	
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione e Riassicurazioni SPA	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	(E)
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	(E)
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Biztosito Magyarorszag Zartkoruen	Hongrie	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif El Djazair	Algérie	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif Forsakring AB	Suède	IG	100,0	100,0	(V)	ME*	100,0	100,0	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0	100,0	(V)	ME*	100,0	100,0	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0	100,0	(V)	ME*	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi Vie	Turquie	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif IARD	France	IG	66,0	66,0		IG	66,0	66,0	
Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG	75,0	75,0		IG	75,0	75,0	
Cardif Livforsakring AB	Suède	IG	100,0	100,0	(V)	ME*	100,0	100,0	
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0	100,0	(V)	ME*	100,0	100,0	
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0	100,0	(V)	ME*	100,0	100,0	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG	66,7	66,7		IG	66,7	66,7	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG	100,0	75,0		IG	100,0	75,0	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif Seguros SA	Argentine	ME*	100,0	100,0	(V)	IG	100,0	100,0	
Cargeas Assicurazioni SPA	Italie	NI	-	-	(S)	IG	100,0	100,0	
Icare Assurance	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Luizaseg	Brésil	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Natio Assurance	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	

Dénominations	Pays	30 juin 2021				31 décembre 2020			
		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.
AUTRES ACTIVITES									
BNP Paribas Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	(E)
BNP Paribas Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif Ltda	Brésil	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Service AEIE	Portugal	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Servicios SAC	Pérou	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG	99,5	99,5		IG	99,5	99,5	
Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	
Karapass Courtage	France	ME*	100,0	100,0		ME*	100,0	100,0	(E)
PLACEMENTS D'ASSURANCE									
AEW ImmoCommercial	France	VM	20,5	20,5		VM	20,5	20,5	
Agathe Retail France	France	VM	33,3	33,3		VM	33,3	33,3	
Assu-vie (Société Française d'Assurances sur la Vie)	France	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7	29,7		VM	29,7	29,7	
Cardimmo	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Carma Grand Horizon SARL	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
CFH Capital France Hôtel	France	IG	98,4	98,4		IG	98,4	98,4	
CFH Algonquin Management Partners France	Italie	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Bercy	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Bercy Hotel	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Bercy Intermédiaire	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Berlin HoldCo SARL	Luxembourg	IG	100,0	98,4	(E)				
CFH Boulogne	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Cap d'Al	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Hibernia	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH HVP SAS	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Montmartre	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Montparnasse	France	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
CFH Astridplaza	Belgique	IG	100,0	98,4		IG	100,0	98,4	
C-Santé OPPCI	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
EP L SAS	France	VM	34,3	34,3		VM	34,3	34,3	
FDI Poncelet SAS	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	(E)
Fleur SAS	France	VM	33,3	33,3		VM	33,3	33,3	
Foncière partenaires	France	VM	20,0	20,0		VM	20,0	20,0	
Fonds Investissements Immobiliers pour le commerce et la distribution FONDIS	France	VM	25,0	25,0		VM	25,0	25,0	
Fundamenta	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Horizon GmbH	Allemagne	VM	33,3	33,3		VM	33,3	33,3	
High Street Retail	France	NI	-	-	(S)	VM	26,2	26,2	(V)
Korian et Partenaires Immobilier 1 SCI	France	VM	24,5	24,5		VM	24,5	24,5	(E)
Korian et Partenaires Immobilier 2 SAS	France	VM	24,5	24,5		VM	24,5	24,5	(E)
Opéra Rendement SCPI	France	IG	99,8	99,8		IG	99,8	99,8	
Powerhouse OPPCI	France	VM	47,5	47,5		VM	47,5	47,5	
Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0	50,0		VM	50,0	50,0	
SAS Défense CB3	France	VM	25,0	25,0		VM	25,0	25,0	
SAS EP1 Grands Moulins	France	VM	34,3	34,3		VM	34,3	34,3	(E)
SAS Prein Healthcare	France	VM	24,4	24,4		VM	24,4	24,4	
SAS Veltzy	France	VM	33,3	33,3		VM	33,3	33,3	
Schroder European Operating Hotels Fund 1	Luxembourg	VM	18,2	18,2	(E)				
SCI 68/70 rue de Lagry-Montreuil	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Alpha Park	France	VM	50,0	50,0		VM	50,0	50,0	
SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0	20,0	(E) (V)				
SCI BNP Paribas Pierre I	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI BNP Paribas Pierre II	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Bobigny Jean Rostand	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Bouleragny	France	VM	50,0	50,0		VM	50,0	50,0	
SCI Cardif Logement	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Citylight Boulogne	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0	50,0		VM	50,0	50,0	
SCI Corosa	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Défense Etoile	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Défense Vendôme	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Etoile du Nord	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Fontenay Plaisance	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Hémisphère	France	VM	20,0	20,0		VM	20,0	20,0	
SCI Imela Vélizy	France	VM	21,8	21,8		VM	21,8	21,8	
SCI Le Mans Gare	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Pantin Les Moulins	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Liberté	France	VM	50,0	50,0		VM	50,0	50,0	
SCI Nanterre Guillaiales	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Nantes Carnot	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Odysée	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Paris Batignolles	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Paris Grande Armée	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	(E)
SCI Paris Turenne	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Portes de Claye	France	ME	45,0	45,0		ME	45,0	45,0	
SCI Reumal Investissements	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Rue Moussorgski	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Rueil Ariane	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Rueil Caudron	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Saint-Denis Jade (Ex- SCI Porte d'Asnières)	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Saint-Denis Landy	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI SCOO (Société des Centres d'Oc et d'Oil)	France	ME	46,4	46,4		ME	46,4	46,4	
SCI Valeur Pierre Epargne	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0	50,0		VM	50,0	50,0	
SCI Villeurbanne Stalingrad	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SECAR (Centre d'Affaires Régional de Rungis)	France	VM	55,1	55,1		VM	55,1	55,1	
Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0	13,3		VM	20,0	13,3	
Seniorenzentren Reinbek-Oberursel-München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0	23,3		VM	35,0	23,3	
Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0	23,3		VM	35,0	23,3	
Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0	23,3		VM	35,0	23,3	
Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0	23,3		VM	35,0	23,3	
Seniorenzentrum Wolfsthalhausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0	23,3		VM	35,0	23,3	
SNC Batipart Poncelet	France	VM	23,3	23,3		VM	23,3	23,3	(E)
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG	100,0	66,7		IG	100,0	66,7	

Dénominations	Pays	30 juin 2021			31 décembre 2020		
		Méthode de consolidation	Méthode de consolidation	Réf.	Méthode de consolidation	Méthode de consolidation	Réf.
Entités structurées							
BNPP CP Cardiff Alternative	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
BNPP CP Cardiff Private Debt	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
BNPP France Crédit	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
BNPP Moderate Focus Italia	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	(E)
BNPP Monétaire Assurance	France	NI	Non intégrée	(S)	IG	Intégration globale	(E)
Camgeston Obliflexible	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Cardif Alternatives Part I	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Cardif BNPP AM Emerging Bond	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	(E)
Cardif BNPP IP Convertibles World	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Cardif BNPP IP Global Senior Corporate Loans	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	(E)
Cardif BNPP IP Signatures	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Cardif BNPP IP Smid Cap Euro	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Cardif BNPP IP Smid Cap Europe	France	IG	Intégration globale	(E)			
Cardif CPR Global Return (Ex- Cardiff CPR Base Credit)	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Cardif Edrim Signatures	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Cardif Vita Convex Fund Eur	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Elegia septembre 2028	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	(E)
FP Cardiff Convex Fund USD	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
G C Thematic Opportunités II	Irlande	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Nato-Fonds Ampère 1	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	(E)
Nato Fonds Athènes Investissement 5	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Nato Fonds Colline International	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Nato Fonds Collines Investissement 1	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Nato Fonds Collines Investissement 3	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
New Alpha Cardiff Incubator Fund	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Permal Cardiff Co Investment Fund	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Sanso Carbon Initiative Trends	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Takehau Cardiff Loan Europe	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	
Vattres FCP	France	IG	Intégration globale		IG	Intégration globale	

Le pourcentage d'intérêt reflète la participation directe et indirecte du Groupe dans la société concernée, conformément à la présentation de notre société mère BNP Paribas. Le taux de détention des entités structurées n'est pas indiqué.

(E) Entrée de périmètre

(ME *) Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

(NI) Entités non intégrées

(S) Sortie de périmètre

(V) Variation de taux ou de méthode de consolidation

(VM) Participation dans une entité sous influence notable ou contrôle conjoint évaluée à la valeur de marché par résultat

2.1 RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

2.1.1 Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe BNP Paribas Cardif

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avals dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et de leurs performances financières et opérationnelles.

Au cours des exercices 2021 et 2020, aucune entité du groupe BNP Paribas Cardif n'a connu de restriction significative autre que celle liée aux contraintes réglementaires.

2.2 INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan et au résultat du groupe BNP Paribas Cardif.

Dans le cadre de son investissement dans certaines entités, le groupe BNP Paribas Cardif a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

En millions d'euros	30 juin 2021				
	Pourcentage d'intérêt des actionnaires minoritaires	Pourcentage de droits de vote des actionnaires minoritaires	Total Bilan (1)	Résultat net attribué aux minoritaires de la filiale	Dividendes payés aux minoritaires
Cardif Lux Vie et ses filiales	33,3%	33,3%	32 151	7	-
Cardif Insurance Japan (sociétés Life et Non Life)	25,0%	25,0%	822	6	(5)
Cardif IARD	34,0%	34,0%	574	(3)	-
Autres intérêts minoritaires			260	1	-

(1) Montants avant élimination des opérations réciproques

En millions d'euros	31 décembre 2020				
	Pourcentage d'intérêt des actionnaires minoritaires	Pourcentage de droits de vote des actionnaires minoritaires	Total Bilan (1)	Résultat net attribué aux minoritaires de la filiale	Dividendes payés aux minoritaires
Cardif Lux Vie et ses filiales	33,3%	33,3%	30 247	10	-
Cardif Insurance Japan (sociétés Life et Non Life)	25,0%	25,0%	847	15	(4)
Cardif IARD	34,0%	34,0%	483	(4)	-
Autres intérêts minoritaires			225	(3)	-

(1) Montants avant élimination des opérations réciproques

NOTE 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Opérations de l'exercice 2021

Cargeas Assicurazioni SPA

Le 21 février, BNP Paribas Cardif a signé un protocole d'accord avec Intesa San Paolo dans la perspective d'une cession sur le 1er semestre 2021 de 100% des parts dans la filiale Cargeas Assicurazioni S.P.A, acteur de la bancassurance non vie, opérant sur le marché italien. La cession effective est intervenue le 27 mai à l'issue de l'autorisation donnée par le régulateur local. Cette opération a généré un résultat de cession de 86 millions d'euros.

CFH Berlin HoldCo

Le 30 juin 2021, Cardif Assurance Vie, au travers de sa filiale de placement Capital France Hôtel (« CFH »), a procédé à la création d'une nouvelle entité CFH Berlin HoldCo afin d'acquérir 94,9 % des actions de trois sociétés immobilières qui détiennent et exploitent des hôtels situés à Berlin (Allemagne).

Opérations de l'exercice 2020

Korian et Partenaires Immobilier

Au 30 décembre 2020, le Groupe BNPP Cardif a souscrit au travers de ses filiales Cardif Assurance Vie et Cardimmo des parts dans des véhicules immobiliers du Groupe Korian à hauteur de 24,5 % dans le capital de la SCI Korian et Partenaires Immobilier 1 et de la SAS Korian et Partenaires Immobilier 2.

FDI Poncelet SAS

Le 28 septembre 2020, Cardif Assurance Vie a souscrit 100% des parts du capital du FDI Poncelet SAS. Ce fonds a acquis le 7 octobre 2020 à hauteur 23,26% la SNC Batipart Poncelet propriétaire d'un immeuble en l'état futur d'achèvement.

Karapass Courtage

Le 3 juillet 2020, BNP Paribas Cardif a acquis 100% des parts de l'entité Karapass Courtage, une société de courtage et de gestion de sinistres, jusqu'ici principal gestionnaire des programmes affinitaires de BNP Cardif en France

Scotia Seguros de Vida SA

Le 29 mai 2020, Cardif Seguros de Vida et Cardif Seguros Generales, filiales de BNP Paribas Cardif au Chili ont acquis Scotia Seguros de Vida SA. Cette opération a été réalisée dans le cadre de l'alliance stratégique signée par BNP Paribas Cardif et Scotiabank en Amérique Latine. D'une durée de 15 ans, l'accord prévoit le développement de solutions de prévoyance et d'assurance pour les 9 millions de clients de Scotiabank au Chili, en Colombie, au Mexique et au Pérou.

SCI Paris Grande Armée (Paris 17)

Le 15 avril 2020, Cardif Assurance Vie et Cardimmo ont souscrit respectivement 70% et 30% des parts du capital de la SCI Paris Grande Armée s'élevant à 82 millions d'euros. La Société Civile Immobilière a pour activité la gestion d'un patrimoine immobilier.

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

4.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2021	31 décembre 2020
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	165	249
Cessions	(25)	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	(83)
Effet des variations de parité monétaires	1	(1)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	141	165
Valeur brute comptable	192	248
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(51)	(83)

Les écarts d'acquisition se répartissent par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Nette Comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	30 juin 2021	31 décembre 2020	30 juin 2021	31 décembre 2020	30 juin 2021	31 décembre 2020
France	37	37	-	-	-	-
Italie	88	113	-	(83)	-	-
Reste de l'Europe	14	14	-	-	-	-
Asie	1	1	-	-	-	-
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS	141	165	-	(83)	-	-

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition peuvent reposer sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions réalisées sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash-flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des activités comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, ou en l'absence de paramètres de marché disponibles, la méthode standard DCF est utilisée.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections des revenus, des dépenses et du besoin en fonds propres fondées sur des plans à moyen terme.

Les flux de trésorerie sont projetés de 5 à 15 ans suivant le type d'activité et au-delà sur la base d'un taux de croissance à l'infini.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché, pondérée par un facteur de risque, propre à chaque pays. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information internes et externes.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes d'entités.

Le niveau de fonds propres est déterminé, pour chaque ensemble homogène, en fonction des niveaux de couverture des exigences de solvabilité requis par la réglementation assurance, en ligne avec les politiques de management du capital des entités juridiques constituant l'unité génératrice de trésorerie.

4.2 IMMOBILIER DE PLACEMENT

Le poste « immobilier de placement » regroupe les terrains, immeubles et fonds de commerce acquis avec les immeubles et qui ne sont pas affectés à des contrats en unités de compte présentés en « Placements en unités de compte ».

En millions d'euros	30 juin 2021				31 décembre 2020			
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur de marché
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	3 628	(639)	2 989	4 577	3 572	(622)	2 950	4 543
<i>dont placements des entreprises d'assurance</i>	3 628	(639)	2 989	4 577	3 572	(622)	2 950	4 543
<i>dont placements des autres activités</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

La dotation aux amortissements du 1er semestre 2021 s'élève à 31 millions d'euros compensée par une reprise de 13 millions d'euros liée aux cessions d'immeubles de la période, contre une dotation de 68 millions d'euros entièrement compensée par la reprise d'amortissements en 2020.

La provision pour dépréciation au titre du 1er semestre 2021 n'a pas été dotée alors qu'elle avait augmenté de 10 millions d'euros sur l'exercice 2020.

4.3 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros	30 juin 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette comptable	dont dépréciations	Valeur nette comptable	dont dépréciations
Obligations d'Etat cotées	1 038	-	1 440	-
Autres obligations cotées	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 038	-	1 440	-
<i>dont placements des entreprises d'assurance</i>	1 038	-	1 440	-

4.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros	30 juin 2021			31 décembre 2020		
	Valeur nette comptable	dont dépréciations	dont variations de valeurs comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur nette comptable	dont dépréciations	dont variations de valeurs comptabilisées directement en capitaux propres
Actions et autres titres à revenu variable	10 129	(687)	2 736	9 268	(696)	2 110
Obligations et autres titres à revenu fixe	117 914	-	11 021	122 151	-	14 822
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	128 043	(687)	13 757	131 419	(696)	16 932
<i>dont placements des entreprises d'assurance</i>	127 961	-	13 757	130 839	-	16 932
<i>dont placements des autres activités</i>	82	-	-	580	-	-

Les variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30 juin 2021			31 décembre 2020		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	11 021	2 736	13 757	14 822	2 110	16 932
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 952)	(713)	(3 665)	(3 968)	(541)	(4 510)
Provision pour participation aux bénéfices différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(7 283)	(1 829)	(9 112)	(9 747)	(1 384)	(11 132)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente des entités mises en équivalence, nette d'impôts différés et de participation aux bénéfices différée	19	59	78	16	68	84
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	-	-	-	(6)	-	(6)
TOTAL ⁽¹⁾	805	253	1 057	1 117	253	1 370

(1) Ce total est inclus dans la colonne "Total des variations comptabilisées directement en capitaux propres" de l'état de synthèse "5 tableau de variation des capitaux propres"

4.5 PLACEMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe les actifs financiers valorisés à la valeur de marché par résultat.

En millions d'euros	30 juin 2021	31 décembre 2020
Actions et titres à revenu variable (dont OPC)	34 144	32 782
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 240	8 075
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	42 385	40 856
<i>dont placements des entreprises d'assurance</i>	<i>42 318</i>	<i>40 844</i>
<i>dont placements des autres activités</i>	<i>67</i>	<i>12</i>

4.6 PRÊTS ET CRÉANCES

En millions d'euros	30 juin 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette comptable	dont dépréciations	Valeur nette comptable	dont dépréciations
PRÊTS ET CRÉANCES	1 892	-	1 759	-
<i>dont placements des entreprises d'assurance</i>	<i>1 860</i>	<i>-</i>	<i>1 730</i>	<i>-</i>
<i>dont placements des autres activités</i>	<i>32</i>	<i>-</i>	<i>29</i>	<i>-</i>

4.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS SÉPARÉS

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments.

4.7.1 Valeur de marché par instrument financier dérivé

La valeur de marché des instruments dérivés figurant à l'actif et au passif du bilan se décompose comme suit :

En millions d'euros	30 juin 2021		31 décembre 2020	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	766	446	772	574
Instruments dérivés de change	499	423	366	440
Instruments dérivés sur actions	148	519	124	288
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS SÉPARÉS	1 413	1 388	1 263	1 303
<i>dont placements des entreprises d'assurance</i>	1 409	1 388	1 262	1 274
<i>dont placements des autres activités</i>	4	-	1	29

4.7.2 Montants notionnels des instruments financiers dérivés

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du groupe BNP Paribas Cardif sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés.

En millions d'euros	30 juin 2021			31 décembre 2020		
	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Total	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	6 753	16 950	23 703	5 689	20 050	25 739
Instruments dérivés de change	-	17 990	17 990	-	16 347	16 347
Instruments dérivés sur actions	-	9 104	9 104	-	5 919	5 919
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (NOTIONNELS)	6 753	44 044	50 797	5 689	42 316	48 004

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'élève à 9 698 millions d'euros au 30 juin 2021 versus 8 544 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.8 PLACEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

Les actifs représentatifs de contrats en unités de compte sont valorisés à leur valeur de marché à la date de clôture. Ils se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2021	31 décembre 2020
Actions et titres à revenu variable	31 832	28 944
Part des sociétés immobilières	3 291	3 127
Bons du Trésor	898	941
Obligations d'Etat	19	31
Autres obligations	1 291	1 517
OPCVM obligataires et actions	46 055	40 541
Instruments financiers	83 386	75 101
Immobilier de placement	1 734	1 487
TOTAL DES PLACEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE	85 120	76 588

4.9 DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe BNP Paribas Cardif a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers. Cette filière est utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas Cardif et ses stratégies de gestion des risques.

Dans son évaluation régulière de la valorisation des actifs, le groupe BNP Paribas Cardif dispose d'une procédure d'affectation des niveaux « Level Policy », document de référence reprenant les critères à prendre en compte pour le positionnement des Niveaux des instruments financiers.

4.9.1 Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Comme détaillé dans la note « Principes et méthodes comptables », les instruments financiers à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux. Cette hiérarchie est également appliquée aux instruments financiers, actifs comme passifs, comptabilisés au coût amorti.

En millions d'euros	30 juin 2021				31 décembre 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers à la valeur de marché								
Actifs financiers disponibles à la vente	113 135	14 433	474	128 043	116 704	14 505	211	131 419
Instruments financiers en valeur de marché par résultat ⁽¹⁾	93 538	24 435	7 797	125 771	85 877	23 215	6 865	115 957
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	1 413	-	1 413	-	1 263	-	1 263
Valeur de marché des instruments financiers au coût amorti								
Prêts et créances	-	1 903	-	1 903	65	1 724	-	1 790
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 238	-	-	1 238	1 683	-	-	1 683
ACTIFS FINANCIERS	207 911	42 185	8 272	258 368	204 329	40 706	7 076	252 112
Instruments financiers à la valeur de marché								
Instruments dérivés passifs	-	1 388	-	1 388	-	1 303	-	1 303
Valeur de marché des instruments financiers au coût amorti								
Dettes subordonnées	1 926	3 396	-	5 322	1 902	3 365	-	5 267
Pensions données	-	8 287	-	8 287	-	9 391	-	9 391
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	4 540	-	4 540	-	4 497	-	4 497
PASSIFS FINANCIERS	1 926	17 610	-	19 536	1 902	18 556	-	20 458

(1) y compris les instruments financiers en Unités de Compte

Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés à la valeur de marché

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent.

- **Niveau 1** : ce niveau regroupe l'ensemble des valeurs mobilières et des produits dérivés qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Cette catégorie inclut notamment les actions et les obligations liquides. Elle comprend les parts de fonds et d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- **Niveau 2** : les titres classés en niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de niveau 1. Ils sont classés au niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutoires. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs.

Cette catégorie comprend :

- Les actions admises à la cotation sur un marché réglementé mais dont la cotation est plus qu'hebdomadaire,
- Certaines obligations d'états ou d'entreprises dont la valorisation est peu fréquente (moins d'un cours par mois),
- Les dérivés sur un marché de gré à gré.

- **Niveau 3** : les titres de niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées, autres que ceux classés en niveau 2, qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information fournis au titre de la valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2021. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être ;
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du groupe BNP Paribas Cardif : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an est la valeur comptabilisée.

4.9.2 Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
Situation à l'ouverture 2020	211	6 865	7 076
Achats	253	2 865	3 117
Ventes	(65)	(2 327)	(2 391)
Règlements	(2)	(125)	(127)
Reclassifications	22	-	22
Transferts dans le niveau 3	41	43	84
Transferts hors du niveau 3	-	(121)	(121)
Gains comptabilisés en compte de résultat (actif +)	33	642	675
Pertes comptabilisées en compte de résultat (actif -)	(4)	(46)	(51)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(0)	1	1
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres	(11)	-	(11)
Sorties de périmètre	(3)	-	(3)
Situation à la clôture 2021	474	7 797	8 271

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

4.10 INFORMATIONS REQUISES DANS LE CADRE DU DIFFÉRÉ IFRS 9

Les annexes suivantes sont publiées depuis l'exercice 2018 conformément à l'obtention du différé d'application de la norme IFRS 9.

4.10.1 Valeurs des actifs financiers remplissant le critère des flux de trésorerie

La valeur de marché des actifs financiers dont les flux de trésorerie sont uniquement des remboursements de principal et des paiements d'intérêts est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation
	Valeur de marché	Valeur de marché	
Bons du Trésor et Obligations d'Etat	56 614	57 937	(1 323)
Autres obligations	53 740	57 991	(4 251)
Total	110 354	115 928	(5 574)

4.10.2 Valeurs des actifs financiers ne remplissant pas le critère des flux de trésorerie et actifs non éligibles au test.

La valeur de marché des autres actifs financiers correspondant à l'ensemble des instruments et ne répondant pas au critère précédent est présentée ci-après :

En millions d'euros	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation
	Valeur de marché	Valeur de marché	
Actions et titres à revenu variable (dont OPC)	44 274	42 049	2 224
Bons du Trésor et Obligations d'Etat	367	474	(107)
Autres obligations	17 203	16 014	1 189
Instruments dérivés	1 283	1 003	280
Placements en Unités de Compte	85 120	76 588	8 532
Total	148 246	136 128	12 118

4.10.3 Qualité de crédit des actifs financiers remplissant le critère des flux de trésorerie

Notations	30 juin 2021	31 décembre 2020
	Valeur brute comptable	Valeur brute comptable
AAA	7 078	6 625
AA	37 695	39 962
A	30 737	33 171
BBB	31 602	33 204
< BBB (*)	3 042	2 688
Total	110 154	115 650

(*) Intégrant les titres non notés.

4.10.4 Détail des actifs financiers dont la qualité de crédit est inférieure à la notation BBB (non Invest Grade)

Notations <i>En millions d'euros</i>	30 juin 2021		31 décembre 2020	
	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Valeur brute comptable	Valeur de marché
BB+	968	968	704	704
BB	195	195	200	200
BB-	154	154	161	161
B	13	13	16	16
Non cotés	1 712	1 712	1 607	1 607
Total	3 042	3 042	2 688	2 688

4.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2021			31 décembre 2020		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	584	(139)	445	589	(131)	458
Equipement, mobilier, installations	17	(12)	6	17	(11)	6
Autres immobilisations corporelles	81	(58)	23	83	(60)	23
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	682	(209)	473	689	(203)	487
<i>Dont droits d'utilisation</i>	137	(60)	77	137	(60)	77

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectuées au cours du 1^{er} semestre 2021 s'établit à 6 millions d'euros versus 18 millions d'euros au titre de l'exercice 2020.

4.12 CAPITAL

4.12.1 Evolution du capital

Le capital social de BNP Paribas Cardif s'élève au 30 juin 2021 à 149 959 051 euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2020).

4.12.2 Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

Le groupe BNP Paribas Cardif est soumis depuis le 1^{er} janvier 2016 à la réglementation Solvabilité II, la norme de calcul du ratio de couverture de la solvabilité (Directive 2009/138/CE telle que transposée en droit français).

L'objectif poursuivi par Solvabilité II consiste à :

- favoriser des processus de gestion des risques plus proches des risques effectivement portés par les assureurs ;
- homogénéiser les réglementations de l'activité d'assurance en Europe ;
- renforcer les pouvoirs des superviseurs.

Pour cela, Solvabilité II s'appuie sur trois piliers qui visent à :

- Pilier 1 : évaluer la solvabilité par une approche de type « Capital Économique » ;
- Pilier 2 : mettre en œuvre des exigences qualitatives, c'est-à-dire des règles de gouvernance et de gestion des risques dont l'évaluation prospective des risques. Ce dispositif complémentaire est appelé ORSA « Own Risk & Solvency Assessment » ;
- Pilier 3 : améliorer la transparence de l'activité d'assurance en refondant les reportings à destination du public et du superviseur sur la solvabilité.

Le groupe BNP Paribas Cardif respecte la réglementation tant sur les aspects de gestion des risques et de gouvernance que sur les aspects calculatoires et de reporting. Les données relatives à Solvabilité II sont disponibles dans le rapport sur la solvabilité et la situation financière du groupe BNP Paribas Cardif¹.

Solvabilité II prévoit deux exigences de capital :

- le capital de solvabilité requis, SCR « Solvency Capital Requirement » ;
- le minimum de capital requis, MCR « Minimum Capital Requirement » ou, pour les groupes, SCR Groupe Minimum.

¹ Cf. site institutionnel <https://www.bnpparibascardif.com>

Le SCR représente le niveau de fonds propres nécessaire pour absorber un ensemble de chocs après prise en compte de la corrélation entre les risques. Il est calibré pour couvrir un tel événement ayant une probabilité d'occurrence d'une fois tous les 200 ans à un horizon d'un an « Value at Risk » à 99,5%. Le SCR du groupe BNP Paribas Cardif est évalué grâce à la formule standard.

La Politique de Gestion du Capital du groupe BNP Paribas Cardif a notamment pour objectif de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 100% le SCR défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres, en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dettes subordonnées et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

4.13 DETTES DE FINANCEMENT

4.13.1 Détail des dettes subordonnées au coût amorti et des dettes de financement représentées par un titre

Les dettes de financement du groupe BNP Paribas Cardif sont composées uniquement de dettes subordonnées valorisées au bilan pour leur montant nominal.

Détail des dettes subordonnées au 30 juin 2021

En millions d'euros	Emetteur	Souscripteur	Date d'émission	Échéance	Date de call	Taux avant date de call	Taux après la 1ère date de call	Valeur nominale
TSDI	BNP Paribas Cardif	Tiers	25/11/2014	Indéterminée	25/11/2025	4,03%	Euribor 3 Mois + 3,93%	1 000
TSDI	Cardif Lux Vie	BGL BNP Paribas	17/12/2014	Indéterminée	17/12/2025	4,03%	Euribor 3 Mois + 4,50%	16
TSSDI	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	27/06/2019	Indéterminée	27/06/2029	Euribor 3 Mois + 4,20%	Euribor 3 Mois + 4,20%	450
PSR	Cardif Life Insurance Japan	Tiers	20/03/2018	20/03/2028	20/03/2023	Swap Tibor + 0,90%	Tibor 6 Mois + 1,90%	12
TSR	Cardif Assurance Risques Divers	BNP Paribas	28/06/2016	28/06/2026	28/06/2021	Euribor 3 Mois + 3,15%	Euribor 3 Mois + 3,15%	200
TSR	Cardif Assurance Vie	BNP Paribas	27/09/2016	27/09/2026	27/09/2021	Euribor 3 Mois + 2,71%	Euribor 3 Mois + 2,71%	650
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	26/09/2017	26/09/2047	26/09/2027	Euribor 3 Mois + 2,68%	Euribor 3 Mois + 2,68%	760
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	29/09/2017	29/09/2047	29/09/2027	Euribor 3 Mois + 2,73%	Euribor 3 Mois + 2,73%	710
TSR	BNP Paribas Cardif	Tiers	29/11/2017	29/11/2024	29/11/2022	1,12%	1,12%	750
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	29/11/2017	29/11/2024	29/11/2022	1,12%	1,12%	0
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	14/12/2017	14/12/2047	14/12/2027	Euribor 3 Mois + 1,80%	Euribor 3 Mois + 1,80%	170
TSR	Cardif Lux Vie	BGL BNP Paribas	21/12/2018	21/12/2028	20/12/2023	2,55%	2,55%	29
TSR	Cardif Lux Vie	BGL BNP Paribas	26/11/2019	25/11/2029	26/11/2024	1,39%	1,39%	35
TSR	Cardif Lux Vie	BGL BNP Paribas	26/11/2019	25/11/2026	26/11/2024	0,70%	0,70%	17
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	27/06/2019	27/06/2049	27/06/2029	Euribor 3 Mois + 2,72%	Euribor 3 Mois + 2,72%	200
TSR	Cardif IARD	Tiers	24/03/2020	24/03/2030	24/03/2025	Euribor 3 Mois + 2,72%	Euribor 3 Mois + 2,72%	3
TSR	Cardif IARD	Tiers	08/12/2020	08/12/2030	08/12/2025	Euribor 3 Mois + 2,72%	Euribor 3 Mois + 2,72%	5
Total des dettes subordonnées - montant nominal								5 006
Dettes rattachées et frais d'émission d'emprunt étalés								24
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES								5 030

Opérations réalisées en 2021

Aucune opération de financement n'a été réalisée au cours du 1^{er} semestre 2021.

Opérations réalisées en 2020

Le 24 mars 2020, Cardif IARD a émis un Titre Subordonné Remboursable (TSR) d'une valeur nominale de 2,7 millions d'euros avec une maturité de 10 ans. Ce titre a été souscrit par MATMUT. Il offre une rémunération fixe de 2,14%.

Le 8 décembre 2020, Cardif IARD a émis un Titre Subordonné Remboursable (TSR) d'une valeur nominale de 4,76 millions d'euros avec une maturité de 10 ans. Ce titre a été souscrit par MATMUT. Il offre une rémunération fixe de 1,20%.

Le 18 décembre 2020, Cardif Assurance Vie a remboursé un Prêt Subordonné Remboursable (PSR) émis le 18 décembre 2015 d'une valeur nominale de 182 millions d'euros. Cette émission offrait au souscripteur, BNP Paribas SA, une rémunération variable Euribor 3 Mois + 2,46%.

Le 23 décembre 2020, Cardif Assurance Vie a remboursé deux Prêts Subordonnés à Durée Indéterminée (PSDI) émis le 23 décembre 2004 ayant fait l'objet d'avenants le 23 décembre 2014 d'une valeur nominale respectivement de 125 millions d'euros et 32 millions d'euros. Ces émissions offraient au souscripteur, BNP Paribas SA, une rémunération fixe de 2,498%.

4.13.2 Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire

Elles incluent notamment les emprunts en devises destinés à couvrir des prises de participation dans des filiales situées en dehors de la zone Euro.

4.14 PASSIFS TECHNIQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT

Conformément à la recommandation ANC n°2013-05, les passifs résultant de contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés en passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4 et en passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement relevant en principe de la norme IAS 39, mais qui se subdivisent entre les contrats à participation bénéficiaire discrétionnaire comptabilisés selon IFRS 4 et les dépôts relatifs à des contrats d'investissement comptabilisés selon IAS 39.

Au sein de ces deux rubriques, les passifs relatifs aux contrats en unités de compte sont isolés.

La ventilation des passifs relatifs à des contrats d'assurance et d'investissement relevant des normes IFRS 4 et IAS 39 se présente comme suit :

En millions d'euros	30 juin 2021			31 décembre 2020		
	Brut de réassurance	Réassurance cédée	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance cédée	Net de réassurance
Provisions pour primes non acquises	2 023	242	1 781	2 249	282	1 968
Provisions pour sinistres	1 683	254	1 429	1 931	293	1 638
Provisions pour participation aux bénéfices	3	-	3	2	-	2
Autres provisions techniques	215	3	212	209	3	206
Contrats d'assurance Non Vie	3 924	500	3 425	4 392	578	3 814
Provisions mathématiques des contrats d'assurance	84 404	1 450	82 954	83 879	1 589	82 290
Provisions mathématiques des contrats d'assurance - Unités de Compte	76 812	565	76 248	69 197	513	68 684
Provisions mathématiques des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	41 355	-	41 355	40 916	-	40 916
Passifs techniques relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	8 122	-	8 122	7 612	-	7 612
Provisions pour sinistres	1 924	111	1 812	1 902	105	1 797
Provisions pour participation aux bénéfices	6 430	-	6 430	6 025	-	6 025
Autres provisions techniques	168	4	165	168	4	165
Contrats d'assurance Vie et contrats d'investissement	219 215	2 130	217 085	209 699	2 210	207 489
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	223 140	2 630	220 510	214 091	2 788	211 303
dont Passifs techniques liés aux contrats d'assurance	173 663	2 630	171 033	165 563	2 788	162 775
dont Passifs techniques liés aux contrats d'investissement	49 477	-	49 477	48 528	-	48 528

Le test de suffisance des passifs prévu par IFRS4, consiste à comparer les provisions comptabilisées (nettes des frais d'acquisitions reportés) avec une évaluation prospective des flux de trésorerie actualisés.

Au 31 décembre 2020, ce test a conduit à comptabiliser des provisions complémentaires sur trois entités d'assurance vie en Asie pour un montant total de 18 millions d'euros. Pour les entités d'assurance vie des marchés domestiques (France, Italie et Luxembourg), le test n'a pas révélé d'insuffisance.

Au 30 juin 2021, l'analyse menée confirme le niveau de provisionnement.

4.15 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2021		31 décembre 2020	
	participation aux bénéfices différée passive	Total	participation aux bénéfices différée passive	Total
Participation aux bénéfices différée constatée par résultat	8 237	8 237	6 715	6 715
Participation aux bénéfices différée constatée par capitaux propres	12 420	12 420	15 238	15 238
TOTAL	20 657	20 657	21 953	21 953

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés des filiales d'assurance vie dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte.